

Suivi qualité de l'eau - Le Douron

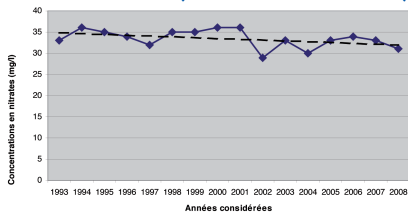
Les nitrates :

L'azote est considéré comme le facteur sur lequel il est possible d'agir pour limiter les marées vertes. Les algues ont besoin d'azote pour se développer. En limitant les flux de nitrates (azote) apportés au littoral par le Douron, est recherchée une diminution progressive des marées vertes.

Le paramètre «nitrates» est suivi à l'estuaire du Douron depuis le début des années 90 (Etat et conseils généraux de la Finistère et des Côtes d'Armor). Depuis 1999, le syndicat mixte du Trégor a renforcé ces suivis pour mieux connaître les flux de nutriments parvenant au littoral.

L'exploitation de l'ensemble des données disponibles depuis 1993 a permis de faire ressortir 2 périodes. Une période d'augmentation des concentrations jusqu'en 2001, puis après un décrochage, une période de stabilisation entre 2003 et 2007. Sur la période 1993-2008, la tendance est à une légère baisse des concentrations moyennes.

Evolution inter annuelle des concentrations moyennes en nitrates sur le Douron (Pont Menou - Période 1993-2008).



Les pesticides :

Sur le Douron, les pesticides sont recherchés par les services sanitaires de l'Etat (DDASS) et par le syndicat mixte du Trégor à la prise d'eau dédiée à la production d'eau potable (commune de Ponthou).

Le suivi réglementaire de la DDASS et le suivi du syndicat mixte, soit un total de 6 à 9 analyses par an, ont permis de détecter quelques pollutions ponctuelles (voir le tableau ci-dessous).

Toutefois, aucun impact significatif des pesticides sur la qualité des eaux n'a été démontré, que le suivi soit réalisé à date fixe selon un calendrier (suivi DDASS) ou bien lors de périodes pluvieuses, périodes à risque de transfert de pesticides au cours d'eau (suivi syndicat mixte du Trégor).

* de 17 à 44 produits recherchés par analyse.
** dépassements au regard des limites réglementaires pour une eau potable (soit 0,10 %/l par substance).

Résultats des recherches de produits phytosanitaires sur la période 2005 - 2008 (prise d'eau de Coat ar Ponthou).

ANNÉE	Nom des matières actives de pesticides en dépassement*	Concentration constatée en microgramme / litre (µg/l)**
2005	Diuron	0,67
2006	Pas de dépassement constaté	
2007	Isoproturon Glyphosate AMPA	0,50 0,12 0,15
2008	Atrazine AMPA	0,15 0,30

L'AMPA est un produit de dégradation du glyphosate (désherbant total non sélectif) utilisé par les particuliers, les communes et les agriculteurs. Le diuron (désherbant des zones non agricoles) et l'isoproturon (désherbant céréales) sont soumis à des restrictions d'usages. L'atrazine (désherbant maïs) est interdite d'utilisation depuis le 1er octobre 2003.



Directeur de publication : Guy Pennec - n° ISSN : 2104 - 7723 - Publication gratuite éditée à 29 000 exemplaires par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel - 29600 Morlaix - Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20 - E-mail : smt-morlaix@wanadoo.fr

Le Breton Impression - Morlaix - Tél. 02 98 88 18 19



Au fil de l'eau Kichen an dour

Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Lettre d'information
Novembre 2009 - N°2



Edito

Ces derniers mois ont vu l'eau s'inviter presque quotidiennement dans l'actualité. Les questions relatives à sa préservation ont fait l'objet de nombreux articles et reportages. Ceux-ci ont pointé du doigt les diverses atteintes à une ressource rare et fragile et la nécessité de préserver les milieux aquatiques.

Cette nécessaire préservation de toutes les eaux (souterraines, rivières, plans d'eau, zones humides et franges littorales) est le maître mot de la directive cadre sur l'eau adoptée par le Parlement européen en 2000. Cette directive vise le bon état écologique à l'échéance de 2015 pour 50 % des eaux, à 2021 pour 70 % d'entre elles et à 2027 pour la totalité.

Localement le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor visera le bon état écologique des eaux douces et littorales de l'anse du Kernic à la baie de Locquirec.

Parmi les enjeux qui devront être pris en considération, figurent notamment :

- la préservation et / ou restauration de la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable, la conchyliculture, les loisirs...
- la limitation des dommages dus aux inondations,
- la préservation de la vie piscicole et du potentiel écologique du littoral,
- la limitation de la prolifération des micro algues toxiques et des algues vertes.

Le SAGE sera élaboré par la commission locale de l'eau (CLE) instituée en avril 2009. Il s'agit d'un véritable parlement local de l'eau composé notamment de représentants des communes et des syndicats mixtes du Trégor et du Haut Léon, des usagers professionnels et du milieu associatif et de représentants de l'Etat.

Dans cette enceinte seront débattus les enjeux prioritaires, les objectifs d'amélioration et les moyens d'actions. Nous n'y parviendrons qu'en dépassant les positions idéologiques et en travaillant dans la sérénité et l'écoute. Il s'agira d'évaluer le coût des mesures et de l'accompagnement des filières et des acteurs de terrain, du citoyen à la collectivité, de l'agriculteur à l'industriel, du consommateur au distributeur. Les solutions à mettre en œuvre résulteront tout à la fois de la réglementation, de la discussion et du compromis et devront tenir compte du contexte économique.

Le syndicat mixte du Trégor s'engage dans cette démarche volontariste comme il s'est déjà engagé dans la reconquête de la qualité des eaux depuis de nombreuses années. Cette dernière a débuté en 1996 avec de nombreux acteurs de terrain, particulièrement avec les collectivités et la profession agricole par le biais des programmes de bassins versants, des mesures agri environnementales, des contrats de restauration de rivières.

La nécessité de modifier les comportements et les pratiques des uns et des autres est un fait acquis. C'est avec l'implication de chacun et la mise en œuvre d'actions concrètes que nous pourrons respecter les échéances qui nous sont imparties.

Guy Pennec
Président

